



VILLE DE  
GENÈVE

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JANVIER 2009

PR-615

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10,  
alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

*arrête:*

*Article unique.* – Le budget de la saison 2008/2009 de la Fondation  
du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

---

Le Secrétaire:

Rémy Burri

Certifié conforme:

Le Président:

Thierry Piguët